



L'éclaircie

Numéro 4
2003

du Service canadien des forêts

Centre de foresterie des Laurentides

RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE : UTILISER LA RESSOURCE FORESTIÈRE

En ratifiant l'accord de Kyoto le 17 décembre 2002, le Canada s'est engagé à ramener ses émissions annuelles de gaz carbonique (CO₂) pour la période 2008-2012 à 6 % sous le niveau d'émissions référence de 1990. En tant que pays forestier, le Canada considère la forêt comme un élément intéressant de sa stratégie de gestion des émissions nettes de CO₂. Le Service canadien des forêts estime qu'un aménagement judicieux de nos forêts visant à augmenter leur capacité à capter et retenir le carbone pourrait contribuer à améliorer le bilan d'émissions de CO₂.

Le carbone de nos forêts est surtout localisé dans les sols. La biomasse aérienne est un réservoir secondaire, mais plus dynamique. De plus, une



Mesure de l'allocation de carbone aux racines.
Photo : P.Y. Bernier

vieille forêt qui contient beaucoup de carbone montre un taux de capture du carbone plus faible qu'une jeune forêt en pleine croissance. L'exploitation et l'aménagement des forêts provoquent donc d'importants échanges de carbone entre les forêts et l'atmosphère et ont un impact sur le bilan de carbone du site.

Après une coupe, le réchauffement du parterre forestier et la génération importante de débris ligneux facilement décomposables provoquent une augmentation des pertes en CO₂. Les produits solides du bois issus de cette coupe stockent une partie du carbone à long terme, mais ces quantités de carbone ne sont pas comptabilisées



Ressources naturelles
Canada
Service canadien
des forêts

Natural Resources
Canada
Canadian Forest
Service



LES RESSOURCES NATURELLES DU CANADA
FORNISH AUJOURD'HUI LE BOIS DE DEMAIN
www.rmcan.gc.ca

Canada

RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE : UTILISER LA RESSOURCE FORESTIÈRE



Appareil pour la mesure de la respiration du sol.
Photo : P.Y. Bernier

présentement dans le Protocole de Kyoto. Un parterre de coupe, comme un brûlis, est donc une source de CO₂ pendant plusieurs années après la perturbation, même si la végétation s'y établit vigoureusement. Les coupes et les perturbations naturelles rajeunissent nos forêts et accroissent leur taux de séquestration, mais relâchent aussi une bonne partie du carbone qui y est déjà stocké.

Un parterre de coupe est une source de CO₂ pendant plusieurs années après la perturbation.

ces derniers, on comptabiliserait la quantité de carbone séquestré par les forêts au moyen des activités d'aménagement pour réduire le total des émissions de carbone du Canada.

Augmenter l'âge des forêts sous aménagement, par exemple, devrait engendrer un captage accru sans pour autant nécessiter l'élimination de la coupe.

Si elles étaient introduites dans les négociations internationales comme puits potentiel, les forêts pourraient jouer un rôle par le biais de transactions de crédits de carbone¹. Grâce à

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ CONTACTER :

Pierre Y. Bernier

Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts
Centre de foresterie des Laurentides
1055, rue du P.E.P.S., C.P. 3800, Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7
Téléphone : (418) 648-4524 • Télécopieur : (418) 648-5849
Courriel : pbernier@rncan.gc.ca
Site Web : www.cfl.scf.rncan.gc.ca

Les gains en carbone à la suite du reboisement des friches seront probablement calculés par différence avec le carbone que le site aurait accumulé si le reboisement n'avait pas eu lieu. Il faut donc comprendre la dynamique du carbone sur les friches avec et sans reboisement.

Les travaux des chercheurs du Service canadien des forêts visent à réduire les incertitudes liées à l'estimation du potentiel de nos forêts pour la séquestration de gaz à effet de serre. Les chercheurs tentent aussi de comprendre comment les changements climatiques anticipés affecteront la ressource forestière à travers le Canada.

LIEN UTILE

Changements climatiques

www.rncan-rncan.gc.ca/cfs-scf/science/resrch/climatechange_f.html

¹ Les crédits de carbone n'existent pas encore dans la mesure où leur existence, et donc leur valeur, n'a pas encore été ratifiée par un traité international. Des règles encadreraient leur création et leur usage.